



Le CIA : un complément indemnitaire aberrant

Lors du dernier CT du 29 septembre 2022, notre organisation syndicale a attiré l'attention de la direction sur la nouvelle grille du CIA 2021 en précisant que les personnels P.A. et P.T. de catégories C et B allaient percevoir un CIA inférieur à celui perçu en 2020.

En effet, la **DAP a exigé** que l'Énap s'aligne sur la note SG du Ministère de la Justice du 22 juin 2022.

Alors même que nos personnels administratifs et personnels techniques ne perçoivent pas (pour la plupart) la PSS, aujourd'hui la prime de CIA 2021 se voit amputée de quelques dizaines d'euros.

La note susvisée indique que le **forfait de niveau 1** pour ces catégories est égal à **ZÉRO EURO** ! Et oui, vous lisez bien **ZÉRO EURO** !!!!

Le **bureau local FO Justice** avait clairement dit que ces nouveaux forfaits mettraient le feu aux poudres ; force est de constater que nous avons raison.

Les personnels administratifs et techniques sont plus qu'investis dans le fonctionnement de l'Énap. Sans eux, « *la machine énapienne* » ne peut fonctionner : gestion des payes des personnels de l'école et des élèves, gestion de budget, gestion des plannings de formateurs, compte-rendu de réunions, maintenance de l'école, etc. Parfois même, ces agents effectuent du travail de catégorie A : marché public, etc. Cette liste n'est pas exhaustive...

On pourra reprocher au **bureau local FO Justice** d'avoir validé cette grille mais quelle était l'autre alternative ? Bloquer totalement l'obtention du CIA ? Retarder le travail de l'UTI ?

L'objectif de notre **bureau local** était de maintenir tout de même l'attribution de cette prime.

Le forfait de base qui doit être appliqué est à minima le forfait 2. Cependant, il est inférieur au montant de base du CIA 2020. La direction s'est engagée lors du CT du 29 septembre 2022 à « limiter » la baisse de la prime.

Autre coup de massue pour les personnels administratifs de l'école, le plan de requalification de C en B. **Un mirage...**

La DAP agit sans se soucier des conséquences, il suffit pour cela de regarder la grille indemnitaire des agents contractuels de l'école... La note SG relative au CIA n'inclut pas ces personnels ; au mieux ils auront entre 0 et 4 jours de congé...

Quelle belle reconnaissance de notre administration pour SES personnels !

Le bureau local FO Justice, le 19 octobre 2022